

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Convocation le 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril, à dix neuf heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était excusé: Monsieur Patrick AMAT qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre GEORGEON

Secrétaire de séance: Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

VENTE DU BOUT DE CHEMIN N°103 ET ACQUISITION DE LA PARCELLE 1336

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations 2016-11 portant condition de vente chemin communal N°103, 2016-15 portant enquête publique voie communale n°103, 2017-03 portant clôture de l'enquête publique ;

Considérant l'avis du commissaire enquêteur,

Considérant la proposition d'acquisition de Monsieur Philippe Peuch Lestrade ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **QUE** la date limite de réalisation fixée au 31 mars 2017 par délibération du conseil municipal 2016-11 du 1^{er} juillet 2016 est devenue de nul effet ;

- d'**ACQUÉRIR** de Monsieur et Madame PEUCH LESTRADE Philippe demeurant ensemble à Paris (75 016), 7 rue du Conseiller Collignon, une parcelle en nature de terre sise à 46 140 Carnac-Rouffiac, au fond du vert, cadastrée :

- section D n°1490 lieu dit « Au font du vert » pour 02a33ca

- section D n°1492 lieu dit « Au font du vert » pour 00a10ca

Pour le prix de un euro symbolique ;

Les frais de toute nature exigibles au titre de cette acquisition et notamment ceux afférents à l'acte de vente, demeurent à la charge des vendeurs ;

- d'**AUTORISER** Le Maire à réaliser l'opération décidée ci dessus ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier ;

- de **CÉDER** à Monsieur PEUCH LESTRADE Philippe une parcelle de terre, sise à 46 140 Carnac-Rouffiac, lieudit « Le Vert », sur laquelle est édifié un mur de clôture cadastré :

- section D n°1494 lieu dit « Au font du vert » pour 01a29ca

- section B n°1263 lieu dit « Le vert » pour 01a46ca

Pour le prix de 2 654.31 euros (Deux mille six cent cinquante quatre euros et trente et un centimes) correspondant à la prise en charge, par l'acquéreur, de tous les frais exigibles au titre de cette cession.

POUR: 11

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 14 avril 2017

Le Maire, Albert Castadot